

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 25 septembre 2009

Service instructeur
Service de l'Action Internationale,
Transfrontalière et Européenne

N° CP-2009-12-10-2

Service consulté

ASSOCIATION "REGIOTRIRHENA" - COTISATION 2009

Résumé : *Dans le cadre de la coopération transfrontalière, il vous est proposé d'approuver le versement de la cotisation annuelle 2009 du Conseil Général à l'association "RegioTriRhena" d'un montant de 400€.*

Le Département du Haut-Rhin est membre de l'association "RegioTriRhena" depuis sa création en 1995.

Composée de 38 membres (10 Français, 14 Allemands et 14 Suisses), l'association "RegioTriRhena" réunit les principaux décideurs de l'espace de la RegioTriRhena représentant les collectivités territoriales, les structures intercommunales, les universités et le monde socio-économique.

L'association a pour objectif de fédérer et d'intensifier les forces vives de la coopération régionale transfrontalière dans cet espace et de promouvoir les différentes actions entreprises de part et d'autre du Rhin, le plus efficacement possible.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'approuver le versement de la cotisation annuelle du Conseil Général à l'association "RegioTriRhena" d'un montant de 400€. L'incidence financière de cette dépense est prévue au budget départemental 2009 sur le programme F612, chapitre 011, fonction 048, nature 6281, opération 2009-F612-9999.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER